

Concept de sélection CM de dressage

**Herning (DEN)
10 – 14.08.2022**

Version 1 : 31.03.2022

Update au 15.06.2022

1. Date de la manifestation

10 – 14.08.2022

2. Exigences minimales de la FEI pour les équipes et en individuel

Avoir obtenu au moins une fois 62 % de la part du jury de terrain lors d'un tournoi 3* ou 4* en tant que paire (athlète et cheval) lors d'un test par équipe ou individuel.

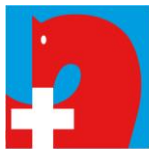
Si aucune équipe n'est sélectionnée, deux paires (2 athlètes et 2 chevaux) au maximum sont autorisées pour la discipline Equestrian Dressage.

3. Sélections

3.1 Généralités

Les « Directives relatives à la performance exigée pour les concepts de sélection aux CE/CM » de Swiss Paralympic servent de base à l'élaboration des concepts de sélection. Les limites doivent être fixées de façon à ce qu'on puisse escompter, de la part des athlètes qui les atteignent, une place dans le premier quart du classement des CE/CM ou au moins dans le top 10.

Lors des compétitions prises en compte, il s'agit de démontrer que des performances optimales peuvent être planifiées et fournies en vue d'un événement. Atteindre une limite A ou B est une exigence de base pour que le chef d'équipe propose un ou une athlète à la Commission de sélection Dressage. La Commission spéciale du sport de Swiss Paralympic (FAKO) rend ensuite une décision de sélection à l'intention de la Commission de sélection de Swiss Paralympic, qui se compose du Président, du Vice-



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation



président et de la Secrétaire générale. La décision finale concernant la sélection appartient à la Commission de sélection.

3.2 Période de sélection

Toutes les compétitions disputées pendant la période suivante sont prises en considération par le chef d'équipe et la Commission de sélection Dressage pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à la FAKO de Swiss Paralympic :

01.01.2022 – 03.07.2022

Compétitions de sélection

Les compétitions ci-après constituent la base pour remplir les critères de sélection :

Tournois obligatoires :

CPEDI3* Mannheim GER 02.05.22 – 05.05.22

CPEDI3* Grote-Brogel BEL 30.06.22 – 03.07.22

Participer à [un de ces](#) deux tournois est obligatoire pour tous les athlètes désireux de participer aux CM.

Autres tournois de qualification

Tous les CPEDI3* et les tournois de niveau supérieur qui ont lieu pendant la période de sélection comptent pour remplir les critères de la FEI et de la FSSE.

En outre, les cavaliers de Grade IV et V doivent obligatoirement participer à des tournois nationaux. Ils doivent obtenir au minimum deux fois un résultat égal ou supérieur à 65 % lors de différentes épreuves de dressage officielles dans la catégorie correspondante au Grade (IV : L 14 et L 16 / V : M 22 et M 24).

3.3 Critères de sélection

Equipe :

L'équipe doit être capable d'atteindre le résultat de 186 %. Ce résultat doit être réalisé en individuel dans les épreuves Team Test ou Individual Test organisées lors des CPEDI3* ou des tournois de niveau supérieur qui ont lieu pendant la période de sélection.

Individuel (si aucune équipe n'est sélectionnée)

Atteindre deux fois 68 % dans les épreuves de Team Test ou Individual Test (tournoi 3* au minimum) lors de deux CPEDI3* différents ou d'autres tournois de niveau supérieur pendant la période de sélection.

Si une paire atteint ces critères de sélection, elle n'est toutefois pas nécessairement sélectionnée.

Une fois la période de sélection terminée, les chevaux doivent être présentés en bonne santé.

L'affiliation à un cadre et la signature d'une convention de cadre de la FSSE par les athlètes participants pour l'année des CM sont les conditions requises pour pouvoir participer aux CM.



Autres critères :

- Evolution des performances / résultats obtenus jusqu'à la fin de la période de sélection
- Composition du peloton des participants lors du CPEDI disputé
- Etat physique et santé du cheval
- Etat physique et santé du cavalier/de la cavalière
- Esprit d'équipe du cavalier ou de la cavalière

3.4 Clause médicale

Les paires dont le potentiel d'obtention d'une médaille est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour des motifs d'ordre médicaux ou vétérinaires.

Le certificat médical (ou vétérinaire) doit être fourni **directement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. L'équipe de direction propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à la FAKO de Swiss Paralympic.

Des exceptions sont possibles lors de la sélection des équipes en cas de blessure d'athlètes ou de chevaux présentant un potentiel élevé ou pour des raisons tactiques. Elles doivent dans tous les cas être justifiées.

3.5 Sélection tactique

Des paires peuvent être proposées à la sélection pour des raisons tactiques.

4. Communication

Le chef d'équipe s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et lu le concept de sélection.

Le chef d'équipe dépose au nom de la Commission de sélection Dressage la proposition de sélection auprès de SSFR/PluSport. SSFR/PluSport transmet ensuite les propositions à la FAKO.

La FAKO émet une décision de sélection et la transmet à la Commission de sélection de Swiss Paralympic. La décision finale concernant la sélection appartient à la Commission de sélection.

Swiss Paralympic informe le chef d'équipe par oral quant à sa décision définitive. Celui-ci a pour mission d'informer immédiatement les athlètes concernés par téléphone. Dès que la première phase de communication est terminée, Swiss Paralympic informe tous les athlètes également par écrit.

Les candidats et candidates qui n'ont jamais fait partie de la sélection finale sont informés directement et exclusivement par le chef d'équipe. C'est seulement une fois que tous les athlètes et membres de la délégation ont été mis au courant de la décision que Swiss Paralympic et la FSSE publient un communiqué de presse à l'intention du grand public.



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation



5. Agenda

Déposition de la proposition de sélection par l'équipe d'encadrement : 04.07.2022

Date officielle de la sélection par Swiss Paralympic : 05.07.2022

FAKO

SWISS PARALYMPIC

Conchita Jäger

Andreas Heiniger

Matthias Schlüssel

Dressage

Patricia Balsiger

Ittigen, le 31.03.2022

Update au 15.06.2022

- Conditions de participation aux tournois obligatoires